

ville et ma circonscription. Voilà la situation là-bas.

Lorsqu'on prétend que le cultivateur de l'Ouest bénéficie de subventions ou veut que quelqu'un paie les tarifs à sa place, je demande quelle autre industrie du pays ou de n'importe quel pays doit payer le transport de ses produits. Que le ministre m'explique en quoi cette situation est juste. Lorsqu'il dit que d'autres paient les tarifs pour le cultivateur de l'Ouest, il parle certainement pour ne rien dire.

• (8.50 p.m.)

Dans ma région, les convois se composent de 100 à 135 wagons chargés et on ne viendra pas me dire qu'il en coûte plus que 26c. les cent livres aux chemins de fer pour expédier 100 wagons de marchandises à Fort-William ou à Vancouver. D'après mes calculs, le transport de 100 wagons de blé vers Vancouver ou Fort-William, à 26c. les cent livres—je suis sûr qu'il n'en coûte pas davantage—rapporte de \$35,000 à \$40,000 au chemin de fer.

Il faudra certes me donner des preuves pour me convaincre que le cultivateur de l'Ouest est subventionné et que les chemins de fer n'ont pas suffisamment de revenus pour couvrir ces services. Le National-Canadien est exactement dans la même situation que le Pacifique-Canadien, sauf que, création du gouvernement, le premier n'est peut-être pas aussi efficace que son concurrent et coûte plus cher à exploiter.

Supposons, monsieur le président, que le gouvernement soit obligé de subventionner un peu ce chemin de fer. Que les gouvernements accordent des subventions, nous le savons. Ainsi Radio-Canada reçoit 105 millions de dollars ou plus par année. Et qu'obtenons-nous en échange, monsieur le président? Si les agriculteurs de l'Ouest touchaient leur dû, ils n'auraient pas à acquitter de frais de transport. Ils ne seraient pas obligés de payer 26c. les cent livres.

Voici pourquoi. Le prix du blé ou des céréales, c'est un fait, n'est pas aussi élevé qu'il y a 25 ans. Par conséquent, quiconque parle d'augmenter le tarif-marchandises en chargeant une commission de revoir les taux et prétend du même coup que le Trésor public devrait fournir aux chemins de fer tout l'argent dont ils estiment avoir besoin fait preuve d'un manque de réalisme.

Je le répète, monsieur le président, qu'arriverait-il si l'industrie était assujettie à un [M. Fane.]

tarif-marchandises pour transporter ses produits? En pareil cas, l'industrie ajouterait les frais de transport au prix que paierait le consommateur ou l'utilisateur. Il ne s'agirait pas seulement de frais imposés au producteur, pas plus que toute autre taxe représente des frais imposés au producteur.

C'est pourquoi, monsieur le président, le ministre doit songer très sérieusement à enlever du bill l'article 329(1) de l'article 50. Cet article ne devrait certainement pas figurer dans le bill et les habitants de l'Ouest canadien le verront d'un très mauvais œil. Je pourrai en dire davantage à ce propos un peu plus tard. Je suis heureux que le ministre ait décidé de s'en prendre au préopinant et de le sermonner, mais, j'en suis certain, j'en aurais retiré autant de bien que l'autre si le ministre m'avait fait part de son attitude devant les réalités de la vie. Nous devons ramener le ministre dans l'Ouest et lui montrer ce qu'il en est. Alors, il pourra présenter son bill à la Chambre et s'attendre que nous l'adoptions. Il verra plus clair dans ce qu'il tente de faire et connaîtra davantage l'opinion qui règne dans la région qu'on appelle le grenier du Canada.

M. Deachman: Puis-je poser une question au député? Il a cité le taux de 26c. les cent livres comme ayant cours dans sa région, de l'Alberta à Vancouver. Ne parle-t-il pas uniquement du taux d'exportation, et le taux national jusqu'à Vancouver n'est-il pas d'environ 72c. les cent livres?

M. Fane: Pour ma part, monsieur le président, j'ai dû payer 26c. les cent livres pour toutes les céréales que j'ai expédiées, vers l'Ouest comme vers l'Est. Je n'ai jamais entendu parler de ce taux de 72c. En tout cas, si ce taux de 72c. s'applique à des céréales de provende consommées au Canada, il n'a certes pas sa raison d'être.

M. Deachman: Je vous remercie beaucoup.

M. Herridge: Monsieur le président, c'est la première fois que j'interviens au cours de ce débat, mais je tiens à manifester mon appui à la proposition du député de Vancouver-Quadra. Il a mentionné l'alinéa d du nouvel article 329(2), alinéa libellé comme suit:

Pour les produits du grain, autres que la farine, transportés pour l'exportation depuis un point quelconque à l'ouest de Fort-William jusqu'à Vancouver ou Prince-Rupert sur une ligne de chemins de fer de la compagnie;

Le député propose que les mots «pour l'exportation» soient supprimés et je tiens à le